

Prix du Leadership de la Société Civile (Civil Society Leadership Awards) 2020–2021

PROGRAMME DE BOURSES DE L'OPEN SOCIETY

Date limite de candidature : 15 mai 2019

1. Avant de présenter votre candidature

Éligibilité—Nationalité

Je suis citoyen d'un pays éligible, mais je ne vis pas actuellement dans mon pays natal. Puis-je candidater ?

Vous pourriez être éligible pour la bourse si vous êtes temporairement en dehors de votre pays natal (et si votre pays d'origine est éligible pour la bourse). Par exemple, si vous étudiez à l'étranger pendant une courte période, vous serez considéré comme étant éligible.

Veillez noter que les personnes ayant la nationalité ou le statut de résident permanent dans un pays avec une université d'**accueil** CSLA ne sont pas éligibles.

Les personnes ayant leur résidence légale dans un pays **accueillant** les CSLA ne sont pas éligibles *sauf si* ce sont des personnes récemment déplacées ou des réfugiés.

En outre, si vous êtes citoyen d'un pays faisant l'objet de sanctions ou d'embargos des États-Unis, cette restriction concernant le fait d'être temporairement à l'extérieur de votre pays d'origine peut ne pas s'appliquer. Cela sera déterminé au cas par cas.

Veillez vous assurer que vous remplissez tous les éléments de la candidature en décrivant les documents d'identité que vous détenez et la durée de validité de ces documents.

J'ai la double nationalité, une nationalité d'un pays éligible et une autre nationalité d'un pays non éligible. Je vis dans un pays non éligible. Puis-je candidater ?

Dans de rares cas, nous pouvons considérer que les candidatures des candidats ayant la double citoyenneté sont éligibles, selon votre situation et votre statut juridique.

Veillez vous assurer que vous remplissez tous les éléments de la candidature en décrivant les documents d'identité que vous détenez et la durée de validité de ces documents.

J'habite ou je suis citoyen d'un pays visé par les sanctions ou les embargos des États-Unis. Suis-je toujours éligible ?

Les citoyens des pays éligibles peuvent être éligibles pour la bourse en dépit des sanctions ou des embargos des États-Unis. Cependant, veuillez noter que la détermination de l'éligibilité pour le prix et la couverture des coûts associés au processus de la candidature et de la sélection reposeront sur les faits propres à votre situation particulière et sur toutes les lois et tous les règlements applicables.

Si vous arrivez en finale, vous devrez peut-être fournir des renseignements supplémentaires sur votre emploi et votre lieu de résidence passés et actuels, ainsi que sur vos projets futurs. Au final, la décision sur la bourse sera déterminée au cas par cas.



Veillez vous assurer que vous remplissez tous les éléments de la candidature en décrivant les documents d'identité que vous détenez et la durée de validité de ces documents.

Éligibilité—Domaine d'études

Je ne suis pas certain du domaine d'études que j'aimerais étudier. Puis-je choisir plus d'un domaine ?

Non. Pensez à vos intérêts spécifiques en rapport avec votre future carrière, recherchez les paramètres de domaines académiques similaires pour déterminer ce qui correspond le mieux à vos intérêts, et choisissez ensuite un domaine d'études qui correspond le mieux à vos objectifs. On vous demandera d'expliquer la raison pour laquelle vous avez choisi ce domaine dans votre candidature, et vos réponses auront une grande incidence sur l'examen de votre candidature. Dans certains cas, le personnel du CSLA peut guider les candidats vers un domaine d'étude plus approprié pendant l'entretien.

L'admission à un cours de niveau Master exige un intérêt marqué et clair pour un sujet spécifique, et dans certains cas, une formation préalable appropriée. Certains cours de droit, par exemple, exigent d'être titulaire d'un Bachelor en droit comme condition préalable.

À cet égard, nous vous suggérons d'examiner attentivement le [Guide des universités d'accueil](#), qui identifie les programmes pertinents des universités d'accueil CSLA actuelles et explore les domaines de spécialisation qu'elles offrent.

J'ai une bonne candidature pour la bourse, mais j'ai déjà fait une demande d'admission pour des études concernant un sujet éligible dans une université qui n'est pas une partenaire du CSLA. Le CSLA financera-t-il ce cours ?

Aucune candidature pour une bourse en dehors de la liste des universités d'accueil éligibles du CSLA ne sera prise en considération.

Je suis perplexe quant à la distinction entre certains domaines d'études énumérés. Comment savoir dans quelle discipline postuler ?

Bien que certains domaines d'études se recoupent, vous devriez examiner attentivement les options et faire un choix. Vous pourrez expliquer votre choix dans les dissertations. Nous vous suggérons de consulter le [Guide des universités d'accueil](#) et d'examiner les sites Internet qui y sont énumérés pour déterminer la discipline qui correspond le mieux à vos intérêts.

Je suis intéressé(e) par l'étude d'un sujet qui ne figure pas sur la liste des domaines éligibles. Puis-je quand même présenter ma candidature ?

Non.

Éligibilité—Généralités

Je suis en dernière année de Bachelor. Puis-je candidater ?

Vous êtes éligible si vous avez terminé votre Bachelor et si vous pouvez apporter une attestation de ce diplôme avant la date limite du programme, soit le **15 mai 2019**.

Puis-je présenter une nouvelle candidature CSLA si ma précédente demande n'a pas été retenue ou si j'ai dû refuser une offre CSLA lors du concours précédent ?

Oui. Vous pouvez vous réinscrire à un nouveau concours, mais vous devrez remplir une nouvelle candidature avec toutes les pièces jointes requises (et mises à jour).

Puis-je candidater pour une bourse CSLA si j'étudie déjà dans un pays d'accueil où le CSLA est présent ?

Non.

Remplir une candidature

Puis-je modifier ma candidature une fois qu'elle a été envoyée ?

Non. Une fois que vous serez inscrit sur le [Portail des communautés de boursiers](#) (le Portail) et que vous aurez présenté votre candidature, vous pourrez sauvegarder votre travail et y revenir ultérieurement en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez utilisés pour vous inscrire. Toutefois, une fois que vous aurez envoyé votre candidature, vous **ne pourrez plus** y apporter d'autres modifications.

Remarque : Vous ne pouvez pas changer l'adresse électronique utilisée pour vous inscrire sur le Portail — c'est l'adresse électronique à laquelle toutes les communications liées au CSLA seront envoyées. Par conséquent, vous devriez choisir une adresse électronique pour laquelle vous êtes certain qu'elle restera valide et accessible pour une année complète après la date limite de présentation des candidatures.

Dois-je passer le test GRE ? Dois-je fournir les résultats du GRE avec ma candidature CSLA ?

La plupart des Master CSLA n'exigent pas les résultats GRE. Quand les résultats GRE sont nécessaires, le personnel du CSLA fournira des conseils et des détails précis aux finalistes pendant le processus de classement. Les coûts associés au test seront couverts par le CSLA.

Dois-je fournir mes résultats de tests linguistiques pour soumettre ma candidature CSLA ?

Non, vous pouvez soumettre votre candidature CSLA sans avoir obtenu une note à un test linguistique officiel. Si vous ne pouvez pas prouver vos compétences linguistiques au moment de la candidature, vous devrez répondre aux questions pertinentes dans le dossier de candidature. Si vous avez des preuves, veuillez envoyer des images ou des scans des rapports d'examen en vous assurant que les résultats sont bien visibles.

Je suis une personne souffrant d'un handicap. Quelles mesures d'adaptation le CSLA offre-t-il ?

Le CSLA accepte les candidatures d'étudiants souffrant d'un handicap, y compris de ceux qui ont une difficulté d'apprentissage particulière ou un problème de santé à long terme (y compris des problèmes de santé mentale). Un candidat souffrant d'un handicap fera l'objet de la même évaluation académique que tous les autres candidats. Si vous souffrez d'un handicap, nous vous encourageons à l'indiquer lors de votre candidature. Les informations seront utilisées pour s'assurer que des mesures d'adaptation raisonnables peuvent être prises pour les tests, les entretiens ou pendant les études. Le CSLA assumera les frais d'hébergement en collaboration avec votre université d'accueil.

Quelles pièces justificatives sont requises et que dois-je faire si je n'ai pas toutes mes pièces justificatives prêtes à envoyer avant la date limite ?

Pour que votre candidature soit acceptée aux fins d'examen initial, vous devez envoyer les documents suivants au plus tard le 15 mai 2019 : **Candidature dûment remplie, votre CV, vos relevés de notes universitaires (y compris une attestation du dernier diplôme universitaire décerné), des attestations de tout test linguistique préalablement passé et des copies de votre passeport et/ou de votre CNI.**

Les relevés de notes/rapports de notes peuvent être non officiels ou provisoires au moment de la candidature, mais les candidats invités aux entretiens devront obtenir les documents officiels d'ici le **1^{er} octobre 2019**.

De même, les lettres de recommandation ne sont pas requises au moment de la présentation de la candidature, mais les candidats invités à un entretien devront faire parvenir deux lettres de recommandation par e-mail d'ici le **1^{er} octobre 2019**.

Par conséquent, nous vous encourageons fortement à demander des relevés de notes officiels et des lettres de recommandation dès que possible afin d'éviter tout retard potentiel. Les relevés de notes et les lettres de recommandation dans des langues autres que l'anglais doivent être accompagnés d'une traduction officielle en anglais.

Quelle est l'importance des dissertations ?

Il est très important de fournir des réponses complètes à chaque question afin de mettre en évidence votre motivation, vos objectifs, vos connaissances contextuelles et votre préparation pour les études. Les dissertations doivent être concises, dans la limite du nombre de mots indiquée et sur un point précis. Toutes les dissertations seront vérifiées pour éviter le plagiat et celles comportant une formulation plagiée seront disqualifiées.

Comment saurai-je si ma candidature a été reçue ?

Si vous envoyez votre candidature en ligne, vous pouvez vérifier si votre demande a été reçue en consultant votre compte sur le Portail. Si vous envoyez une candidature en ligne, veuillez ne pas envoyer une candidature distincte sur papier ou par e-mail.

Si vous envoyez une candidature papier ou par e-mail au lieu de présenter votre candidature en ligne par l'entremise du Portail, le personnel du CSLA téléchargera votre candidature sur le Portail. Vous recevrez une notification automatisée par e-mail du numéro de bourse provisoire, confirmant la réception de votre candidature. Veuillez ne pas répondre à cet e-mail.

J'ai imprimé ma candidature papier et je veux l'envoyer à un bureau du CSLA. À quel bureau dois-je l'envoyer ?

Vous pouvez envoyer votre candidature dûment remplie sur papier à notre bureau de Londres ou à celui de New York si vous envoyez votre candidature par la poste. Toutes les candidatures seront examinées par le personnel du CSLA, peu importe où la candidature est reçue. Pour obtenir les adresses des bureaux, consultez [Comment candidater](#).

2. Après avoir soumis votre candidature

Que se passera-t-il après la présentation de ma candidature et quand devrais-je m'attendre à avoir des nouvelles du personnel du CSLA ?

- **Étape 1 :** Après le **15 mai 2019**, votre candidature sera examinée par notre comité de sélection afin d'évaluer votre éligibilité, votre potentiel concurrentiel et votre compatibilité avec les objectifs du programme.

Les candidats non éligibles et non retenus seront avisés de leur statut à la fin août.

Les candidatures poursuivant le concours seront envoyées pour une évaluation externe et les candidats seront avisés de leur statut en **septembre 2019**. Ceux qui seront évalués favorablement deviendront demi-finalistes et seront invités à un entretien.

Les demi-finalistes doivent s'assurer que le CSLA aura reçu deux (2) lettres de recommandation par e-mail au moment des entretiens. La date limite pour la réception de toutes les lettres est le **1^{er} octobre 2019**. Pour plus d'informations, consultez [Comment candidater](#).

- **Étape 2 :** Les entretiens avec les demi-finalistes seront présentiels (si possible) ou par Skype/téléphone à la fin du mois septembre/début octobre. Les déplacements pour les entretiens présentiels seront organisés par l'entremise de partenaires locaux ; les frais associés aux déplacements internationaux et à l'hébergement pour l'entretien seront couverts par le CSLA. Le personnel du CSLA aidera à coordonner l'inscription aux tests et les paiements nécessaires.

Les résultats des entretiens seront examinés lors d'une dernière réunion de sélection en novembre 2019. Vous serez informé par e-mail en janvier 2020 si vous avez été sélectionné comme finaliste CSLA et si votre candidature pour étudier dans une université d'accueil du CSLA est à l'étude.

- **Étape 3 :** L'affectation des finalistes CSLA dans les universités d'accueil aura lieu de janvier à avril 2020 et elle sera gérée par le personnel CSLA. Les finalistes qui n'obtiendront pas une note suffisante à un test linguistique ou qui n'obtiendront pas d'admission dans une université d'accueil du CSLA, ou ceux qui obtiendront une admission, mais qui ne le feront pas dans le cadre du processus d'affectation dirigé par le personnel du CSLA ne recevront pas le prix, mais ils pourront présenter une nouvelle candidature au prochain concours CSLA.

- **Étape 4 :** Une fois que le personnel du CSLA aura confirmé votre affectation dans une université d'accueil du CSLA, vous recevrez une lettre de bourse à signer et à retourner au personnel du CSLA. À ce moment-là, vous serez bénéficiaire d'une bourse CSLA.

Quelle est la différence entre un « finaliste » pour une affectation et un « boursier » ?

Les demi-finalistes deviennent « finalistes » après un entretien réussi et après avoir prouvé qu'ils disposent des compétences linguistiques appropriées. Un finaliste devient boursier lorsqu'il accepte l'offre officielle d'affectation du personnel du CSLA et retourne une lettre de bourse signée au CSLA.

Tests linguistiques

Je vois que j'ai peut-être besoin de passer un test linguistique pour être admis à l'université. Quand devrai-je en passer un, et quel test dois-je passer ?

Vous devriez consulter le Guide des universités d'accueil pour vous assurer que vous possédez les compétences linguistiques suffisantes pour tous les programmes auxquels vous aimeriez participer.

Si la langue d'enseignement de votre programme est l'anglais, vous devrez passer un test d'anglais valide. Les demi-finalistes qui n'ont pas d'attestation de leurs compétences linguistiques devront passer un test linguistique afin de demeurer dans la compétition. Le personnel du CSLA informera ces candidats du test approprié et de l'échéancier pour passer le test. Ces tests seront organisés par l'entremise de partenaires locaux ; les coûts associés aux déplacements internationaux et à l'hébergement pour l'entretien seront couverts par le CSLA.

Généralement, le TOEFL ou l'IELTS est exigé par les universités d'accueil pour l'affectation des finalistes si la langue d'enseignement est l'anglais. Il est important de souligner que de nombreux programmes en France et en Allemagne sont organisés au moins partiellement en anglais.

Pour les programmes d'enseignement exclusivement assurés en français, les candidats devront se présenter aux tests suivants : Test de connaissance du français (TCF) ; Test d'évaluation de français (le TEF) ; Diplôme d'études en langue française (DELF) ; ou Diplôme approfondi de langue française (DALF) avec des notes satisfaisantes. Des exceptions seront faites pour les candidats ayant effectué au moins six (6) ans d'études dans un pays francophone, comme les candidats de la République démocratique du Congo, où le français est reconnu comme langue officielle d'enseignement.

Pour les programmes avec un enseignement exclusivement en allemand, il se peut que l'on vous demande de passer un TestDaf. Veuillez noter que les citoyens du Cambodge, de l'Égypte, du Laos, de la Libye, du Myanmar/Birmanie et de la Syrie ne sont pas éligibles pour une affectation dans les universités d'accueil du CSLA en Allemagne.

Suis-je exempté du test linguistique si j'ai étudié en anglais ?

Un test de TOEFL ou d'IELTS est requis pour tout candidat qui s'inscrit à des programmes avec des enseignements en anglais, même si la langue d'enseignement de votre université était l'anglais. La seule exception peut concerner les candidats titulaires d'un Bachelor à temps plein de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis ou de la Nouvelle-Zélande.

Qu'est-ce qu'un test linguistique valide ?

Vos relevés de tests officiels doivent être valides jusqu'en octobre. Cela signifie que vous devrez repasser votre test si vous l'avez passé avant le 1^{er} octobre 2018. Les tests sont valables lorsqu'ils ont été passés au cours des deux années précédant le début des études.

Quelle est la note minimale requise pour l'examen ?

En général, un score minimum de 5,5 à l'IELTS (avec au moins 5,5 dans chaque rubrique) ou de 59 au TOEFL iBT (avec un minimum de 12 en lecture et 20 en écriture) sont les scores les plus bas que nos universités d'accueil prennent en compte ; cependant, la plupart exigent un score supérieur. Veuillez consulter le [Guide des universités d'accueil](#) pour plus de détails. Les finalistes peuvent se voir offrir une admission conditionnelle dans une université d'accueil en attendant d'obtenir une meilleure note au test linguistique ; dans ce cas, le personnel du CSLA informera ces candidats du test approprié et du délai pour passer le test.

Les boursiers qui étudient dans des universités du Royaume-Uni devront obtenir un minimum de 6,5 à l'UKVI IELTS afin d'obtenir un visa d'étudiant de niveau 4 pour le Royaume-Uni.

Veuillez noter qu'une note élevée ne garantit pas l'admission à une université d'accueil ou à un prix du CSLA. Les résultats des tests ne sont qu'un facteur parmi d'autres influençant les décisions de sélection.

Comment puis-je me préparer pour un test linguistique ? Quand devrai-je le passer ?

Nous vous encourageons à commencer à vous entraîner pour le test le plus tôt possible. Il existe un certain nombre de ressources disponibles, en ligne ou imprimées, et nous vous suggérons de les utiliser au mieux de vos capacités. Plus particulièrement, il existe des tests pour s'entraîner en ligne gratuits qui vous aident à identifier tous les domaines à développer.

Je suis une personne souffrant d'un handicap et j'ai besoin de mesures d'adaptation liées à mon handicap. Est-ce que cela a une incidence sur le fait que je passe un test linguistique ?

Pour ceux qui ont besoin de passer un test d'anglais, nous travaillerons avec vous et nos partenaires régionaux pour vous inscrire au test le plus près de chez vous. La mise en place de mesures d'adaptation peut prendre plusieurs mois et nécessiter une documentation spéciale. Il vous incombe de rassembler les documents nécessaires pour votre hébergement spécifique. Veuillez consulter les sites Web du TOEFL ou de l'IELTS concernant les mesures d'adaptation pour les personnes souffrant de handicap pour en savoir plus sur les documents appropriés que vous pourriez avoir besoin de rassembler :

<https://www.ets.org/toefl/ibt/register/disabilities>

<https://www.ielts.org/book-a-test/special-requirements#>

Affectation à l'université d'accueil

Quelles universités sont les partenaires du programme CSLA ?

Bien que la liste change chaque année, nos partenaires comprennent des universités en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans certaines régions d'Asie. Pour obtenir la liste complète de nos universités d'accueil actuelles, veuillez consulter le [Guide des universités d'accueil](#).

Pourquoi avez-vous un nombre limité d'universités d'accueil CSLA ?

Nous travaillons avec un large éventail d'universités qui offrent un enseignement de qualité en sciences sociales et humaines et qui partagent notre engagement envers les valeurs d'une société ouverte. Ces universités ont accepté à l'avance d'offrir des rabais importants sur les frais de scolarité aux candidats CSLA et elles participent activement à notre processus de sélection. Nous accordons donc la priorité à nos partenaires établis lorsque nous inscrivons les finalistes CSLA aux options de programme dans leur domaine d'études.

Comment un finaliste CSLA est-il inscrit dans une université ?

Les finalistes sont inscrits dans des universités en fonction de leur domaine de spécialisation choisi, de leur profil universitaire général (dont leurs résultats aux tests linguistiques) et de leurs aspirations professionnelles. Les décisions finales concernant l'affectation dans l'université d'accueil sont prises par le personnel du programme CSLA, avec la participation du comité de sélection international et de l'université d'accueil. Toutes les affectations sont effectuées en collaboration avec les universités d'accueil et les candidats doivent satisfaire aux normes d'admission aux études supérieures, qui diffèrent d'une université à l'autre. Veuillez noter que les décisions d'affectation relèvent du personnel du CSLA et qu'elles sont définitives.

Devrai-je présenter ma candidature directement aux universités une fois que je serai sélectionné comme finaliste pour le programme ?

Dans certains cas, vous devrez vous adresser directement à une université d'accueil du CSLA. Certains finalistes seront invités par le personnel du CSLA ou de nos universités ou organismes hôtes (p. ex. DAAD), à remplir des formulaires de candidature supplémentaires. Il n'y aura aucun frais pour la présentation de ces candidatures. Le personnel du CSLA vous informera de la nécessité de présenter une candidature et travaillera avec vous lors de ce processus. Veuillez noter que si vous présentez une candidature directement dans une université sans avoir reçu d'instructions préalables du personnel du CSLA, nous ne serons pas en mesure de rembourser les frais de candidature.

De plus, l'admission dans une université ne garantit pas l'affectation dans cette université. Le personnel du CSLA guidera les finalistes tout au long du processus d'affectation, mais il est important de noter que les décisions relatives à l'affectation sont du ressort du personnel du CSLA et qu'elles sont définitives.

Confidentialité et données personnelles

Comment puis-je modifier mes préférences en matière de confidentialité et de données personnelles ?

Vous pouvez renoncer ou mettre à jour vos préférences en matière de communication à tout moment en nous contactant à l'adresse.

Autres questions

En raison du volume élevé d'e-mails que nous recevons, le personnel du programme ne peut pas répondre à toutes les demandes de renseignements, y compris pour les questions qui sont par ailleurs traitées ici. Les demandes de renseignements non traitées ailleurs peuvent être adressées à : csla@infoscholar.org.